

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
3 juin 2004
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 28 mai 2004, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la déclaration sur l'élection partielle de Lupane (Zimbabwe) publiée le 28 mai 2004 par la présidence au nom de l'Union européenne (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Irlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Richard **Ryan**



**Annexe à la lettre datée du 28 mai 2004,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration sur l'élection partielle de Lupane (Zimbabwe)
publiée le 28 mai 2004 par la présidence
au nom de l'Union européenne**

L'Union européenne condamne les intimidations et les irrégularités qui ont eu lieu avant et pendant l'élection partielle tenue à Lupane les 15 et 16 mai 2004; si on y ajoute les restrictions persistantes à la liberté d'association et à l'égalité d'accès aux médias, on ne saurait considérer cette élection comme libre et régulière.

L'intimidation des électeurs et les obstacles mis à la campagne par des vétérans de guerre et des jeunes, l'inscription d'électeurs dans les bureaux de vote par des chefs coutumiers, l'utilisation de l'appareil d'État en faveur du parti au pouvoir, ainsi que l'impossibilité pour l'opposition d'avoir accès à la liste des électeurs, qui avait été modifiée jusqu'à quelques jours avant la tenue de l'élection, ne sont que des exemples d'un climat électoral inacceptable.

L'Union européenne engage le Gouvernement zimbabwéen à permettre à tous les partis politiques de jouir de la même liberté politique. L'Union européenne souligne qu'il importe d'instaurer un climat électoral propice à la tenue d'élections libres et régulières, notamment en mettant en place une commission électorale indépendante, en permettant une égalité d'accès aux médias et en accordant à tous les mêmes possibilités d'organiser des réunions politiques, conformément aux normes électorales pour la région de la SADC définies par le Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

L'Union européenne demande à l'ensemble des partis politiques de s'abstenir de tout acte de violence et d'intimidation avant, pendant et après les élections, et aux autorités d'empêcher les violences, intimidations et irrégularités.